

Bromont, le 5 octobre 2022

Procès-verbal de la réunion du comité de démolition, tenue le 5 octobre 2022 à laquelle sont présents les membres du comité suivant :

Monsieur Louis Villeneuve, maire
Madame Claire Maillot, conseillère
Jocelyne Corbeil, conseillère

Marc Béland, directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable assiste également à cette réunion.

1. Démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 110, rue Rouville

ATTENDU QU'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 110, rue Rouville a été reçue le 2 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'UN avis de démolition a été affiché le 9 septembre 2022 sur l'immeuble visé par la demande, conformément au règlement relatif à la démolition ;

ATTENDU QU'aucune opposition écrite relativement à la délivrance du certificat de démolition n'a été reçue à la Ville dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble ;

ATTENDU QUE pour prendre sa décision, le comité doit tenir compte de la valeur architecturale ou patrimoniale du bâtiment à démolir tout en considérant le plan de réutilisation du sol ;

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire une autre résidence unifamiliale isolée au même endroit ;

ATTENDU QUE le comité est favorable au plan de réutilisation du sol présenté ;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction de la résidence projetée a été approuvée par le conseil en vertu du règlement relatif au PIIA dans la résolution 2022-10-592 adoptée le 4 octobre 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de certificat de démolition pour la résidence unifamiliale isolée située au 110, rue Rouville.

Levée de la réunion.